

# Risques Psychosociaux

« Les RPS seront définis comme des risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.<sup>1</sup>»



## Les RPS et le cadre légal

Dans la Fonction publique, un protocole d'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux a été signé le 22 octobre 2013 entre le gouvernement et les partenaires sociaux, définissant l'obligation des collectivités de réaliser un diagnostic des RPS et de l'intégrer au Document Unique



## Les facteurs et les conséquences



## La méthodologie et les outils

**1**

### Préparer l'évaluation des facteurs RPS:

- Création d'un Comité de Pilotage permettant de définir la méthodologie, les outils à employer et la mise en place d'un planning prévisionnel
- Pré-diagnostic par le recensement des informations (analyse documentaire et des indicateurs de la collectivité)

**2**

### Diagnostic par une évaluation quantitative et qualitative:

- Questionnaire, observations de postes, entretiens collectifs et/ou individuels
- Analyse et retranscription du diagnostic dans l'outil d'évaluation reprenant le niveau d'intensité des facteurs de risques par un code couleurs



Non concerné ou situation favorable à préserver



Faible



Modéré



Elevé

**3**

### Préconisations et aide à l'élaboration du programme de prévention:

- Restitution au Comité de Pilotage

Le Pôle Santé-Prévention du CDG 36 vous accompagne, retrouvez-nous sur notre site

